

1. Contrat et Réservation

- a) Toute réservation est confirmée par la signature du devis établi par l'entreprise, accompagnée du premier virement de réservation et du respect de l'échéancier. En cas de non-respect de cet échéancier, l'entreprise ne pourra garantir ses engagements. Exception pour les devis avec paiement en une fois sur facture.
- b) Echéancier de paiement :
- Premier virement de 30 % du montant total à la réservation.
 - Second virement de 20 % du montant total, à effectuer un mois avant la prestation.
 - Troisième virement de 50 % restants, à réception au plus tard la veille de la prestation (date indiquée sur le devis).
- c) En cas de non-respect de l'échéancier, LB Production se réserve le droit d'annuler le contrat et la prestation, sans remboursement possible.
- d) La signature du devis implique l'acceptation des présentes conditions générales. Une fois signé, ce contrat engage les deux parties après réception du mail de confirmation de réservation.
- e) Le client doit informer l'entreprise du lieu, des horaires et des conditions spécifiques de l'établissement ou du terrain où se déroulera l'événement.
- f) Toute modification ou annulation des paramètres du devis doit être signalée au plus tard 30 jours avant l'événement. Passé ce délai, la demande pourra être refusée ou entraîner une annulation du contrat si aucun compromis n'est trouvé.
- g) En cas d'annulation du client, un pourcentage du montant total vous sera facturé. 30% à plus de 30 jours, 50% à moins de 30 jours, 100% au jour de la validité du devis. Ces sommes correspondent aux frais engagés, à l'immobilisation du matériel et à la perte de chiffre d'affaires liée à la réservation de la date.

2. Conditions de Paiement

- a) Les règlements sont acceptés uniquement par virement bancaire, chèque ou espèces.
- b) Les sommes versées constituent des acomptes et restent acquises à LB Production, sauf cas de force majeure ou disposition légale contraire.
- c) Toute heure supplémentaire réalisée sera facturée et devra être réglée sous 7 jours.
- d) En cas de retard de paiement, une pénalité équivalente à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué, assortie d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.
- e) En cas d'impayé, après relance et mise en demeure, LB Production pourra engager une procédure d'injonction de paiement auprès du tribunal compétent, les frais étant à la charge du client.
- f) Les prix indiqués sur le devis et la facture sont assujettis à la TVA au taux en vigueur de 20 %.
- g) En cas de modification du taux de TVA par la législation en vigueur, le taux applicable sera celui en vigueur à la date de facturation, dès lors que l'entreprise y est soumise.
- h) Le solde est à régler selon la facture émise à la date de validité du devis. En cas de retard, des pénalités s'appliqueront conformément au décret 2009-138 du 9 février 2009.

3. Location

- a) Documents requis pour toute location :
- Une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
 - Le règlement intégral de la location.
 - Un chèque de caution, fixé selon la valeur du matériel loué, restitué après vérification du matériel.
- b) LB Production se réserve le droit de remplacer certains équipements par des modèles équivalents.
- c) Le matériel reste la propriété exclusive de LB Production et ne peut être ni cédé ni sous-loué.
- d) Toute sortie du matériel hors du territoire national doit être signalée dès la réservation.
- e) Le matériel doit être retourné propre et en parfait état de fonctionnement. Le client est invité à le tester avant son retrait.
- f) Le montage et le démontage sont à la charge du client, sauf si le service d'un technicien est inclus dans le devis.
- g) Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé à sa valeur d'achat.
- h) En cas de non-restitution dans les délais prévus, le chèque de caution sera encaissé.

4. Prestations

- a) LB Production se réserve le droit d'annuler, de reporter ou d'adapter la prestation en cas de conditions météorologiques ou environnementales rendant l'installation ou l'exploitation du matériel dangereuse ou non conforme aux règles de sécurité (intempéries, vent, pluie, orage, forte humidité, températures extrêmes, sol instable, etc.). L'appréciation de ces conditions relève exclusivement de LB Production. Dans ce cas, les sommes versées restent acquises, sans exigibilité du solde. Cette décision est prise dans l'intérêt de la sécurité des personnes, du public et du matériel.
- b) Les prestations DJ incluent un minimum de 5 heures. Aucun remboursement n'est prévu pour une durée inférieure. Une heure supplémentaire peut être ajoutée avec l'accord des deux parties et selon le tarif indiqué sur le contrat.
- c) Les frais de transport sont de 0,80 €/km avec Bouaye (44830) en point de départ. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les longs trajets (pour péage, hébergement, restauration, etc.).
- d) L'installation du matériel est assurée par nos équipes, sous la responsabilité de l'entreprise.
- e) Aucun remboursement ne sera accordé pour du matériel prévu sur le devis et apporté mais non utilisé lors de l'événement.
- f) LB Production se réserve le droit de faire appel à un prestataire ou collaborateur qualifié pour assurer tout ou partie de la prestation.

5. Conditions des Services

- a) Le client doit assurer un accès facilité pour l'installation, le montage et le démontage du matériel.
- b) Tout retard dû au client ou à un tiers ne pourra modifier les horaires de prestation.
- c) Pour toute prestation de plus de 6 heures, un repas chaud et de l'eau potable doivent être fournis pour chaque membre de l'équipe. En cas de non-respect, une pause repas d'une heure sera prise et facturée au client (30€ de repas/agent)
- d) L'organisateur doit s'assurer du respect des conditions techniques prévues au contrat. En cas de manquement, certaines prestations pourraient ne pas être réalisées.
- e) En cas de menace, violence, dégradation volontaire ou non-respect envers un membre de l'équipe, LB Production pourra interrompre immédiatement la prestation. Cette interruption ne pourra en aucun cas donner lieu à indemnisation ou remboursement, la responsabilité du client étant pleinement engagée.
- f) Sauf opposition écrite du client, LB Production est autorisée à utiliser les images et extraits vidéos réalisés lors de l'événement à des fins de communication et de promotion.

6. Les remises (offres non cumulable)

Si une remise est appliquée, en cas de non-respect de l'engagement, le montant de la remise initialement consentie sera facturé rétroactivement au client, dans un délai de 30 jours suivant la constatation du manquement. Cette remise constitue un avantage commercial et ne saurait être considérée comme un droit acquis.

Offre de Reconstitution de 30%

Si une remise de reconstitution est accordée au client dans le cadre d'une reconstitution d'un événement avec LB Production :

- Le client s'engage formellement à confier à LB Production une nouvelle prestation l'année suivante, d'un montant au moins égal à trois (3) fois la valeur de la remise accordée sur la prestation initiale.
- Cet engagement doit être confirmé par écrit (contrat, bon de commande ou accord signé) dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de la première prestation.

Offre Partenaire de 20%

Si une remise partenaire est accordée, le client s'engage à promouvoir activement LB Production via :

- L'apposition de notre logo sur ses supports de communication.
- La mention de l'entreprise dans ses communiqués de presse.
- L'identification de LB Production sur les réseaux sociaux liés à l'événement.
- L'affichage publicitaire de LB Production durant l'événement.

Offre Fidélité -10%

Ce geste commercial est dédié aux clients fidèles, déjà enregistrés dans notre base client, et qui ont publié un avis positif de 5 étoiles sur notre fiche établissement google.

Si une remise fidélité est accordée, le client s'engage à ne pas modifier ni supprimer l'avis déjà édité.

7. Responsabilité et Assurances

- a) Le client assume la responsabilité du matériel loué dès sa prise en charge. Une assurance personnelle est recommandée.
- b) Toute modification, réparation ou déplacement du matériel sans accord préalable est interdit.
- c) Si le service de technicien est inclus, LB Production assume la responsabilité du matériel et est couvert par son assurance responsabilité civile professionnelle.
- d) L'installation électrique fournie par le client doit être conforme aux normes en vigueur. Tout dommage causé par une défaillance électrique sera à la charge du client.
- e) L'organisateur est responsable des démarches administratives nécessaires (SACEM, autorisations locales, sécurité du public, etc.).
- f) LB production, n'est en aucun cas responsable en cas de défaillance matériel ou électrique tiers, ou un défaut organisationnel.
- g) En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (pandémie, catastrophe naturelle, etc.) LB Production mettra en place des circulaires avec de nouvelles conditions.

8. Litiges et Juridiction

- a) Le ou les clients mentionnés sur le devis sont considérés comme les organisateurs responsables de l'événement.
- b) En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, la juridiction compétente sera déterminée conformément aux règles de droit commun.
- c) Toute réclamation doit être envoyée par mail sous 7 jours après l'événement.
- d) Toute demande de remboursement ou dédommagement sera étudiée et traitée sous 30 jours.
- e) LB Production conserve l'historique des musiques diffusées et des preuves vidéo pendant une semaine avant suppression.
- f) Le fait pour LB Production de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- g) La signature du contrat ou du devis emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente, dont le client reconnaît avoir pris connaissance, conformément à la mention figurant sur nos devis.